

DAF

DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Chauny, le 31 Janvier 2012

FINALE DEPARTEMENTALE U14

Date : Mercredi 8 Février 2012

Lieu : Cuffies Pole Universitaire Terrain synthétique ou herbe

Horaires : 14 H 00 à 17 H 00

Objet : Formation du groupe départemental pour le stage du 5-6 Mars 2012 à Belleu

Liste des joueurs convoqués

US CHAUNY

BOUDSOCQ Quentin
CASENAVE Tristan
KENNICH Mohamed
LAKSANDER Lilian
LEPINE Pierrick
LOYS Aurélien
LUZAYAMO Armel
SAINTE LUCE Théo
PAULET Lucas
VASSEUR Tanguy
FRANCK William
JAROSINSKI Jules

US LAON

BECRET Maxence (GB)
TRONEL Cyprien
MAQUIN Corentin
SY Abdourhamane

US PREMONTRE SG

VAILLANT Thomas
PINEDA Esteban (GB)

FC HOLNON

VAN LATHEM Baptiste
LEJEUNE Anthony

OSQ

MOREAU Thomas (GB)
LEFEVRE Bertrand
DUARTE Tanguy
MATUCHAK Jean Baptiste
MAGNIER Tristan
COURTIER Cyprien
JANIAK Nicolas
BARBET Benoît

AS FRESNOY LE GD

MARTINS Florentin (GB)

LE NOUVION AC

LAGASSE Lucas

BCV FC

FORTIER Aurélien
BADAIRE Steven
LEJEUNE Jean François
LE HESRAN Ewan

ENT VILLERS

COTTERETS

BOUTAIBI Bilal (GB)
BROUART Corentin
DE MATOS Colin
COP Damien

LEGALL Loan*

CS VILLENEUVE ST GERMAIN

FREVILLE Colin
NZINGA Christopher

FC CHATEAU THIERRY

MOREAU Axel
DROMZEE Pierre Henri*

SOISSONS FC

KAFROUNY Arthur
HERMI Mohamed
BOCQUET Thomas

AS MILONAISE

MARTEL Anthony

FC BILLY SUR AISNE

CHAUVEAU Matthieu

CCFC CHARLY/CHEZY

ABELLO Maxime (GB)
MOREIRA PERREIRA
Serge

* Joueur à revoir



DAF

DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

RESPONSABLES : MM. FOUBERT-BENARD-BALLONET-MARTINEZ-RONSIN-LABBE

ARTICLE 8 du REGLEMENT PARTICULIER de la LIGUE

LES SELECTIONS

- 1) Tout joueur désigné à l'honneur de participer à un match de présélection ou de sélection de Ligue ou de District qui déclare être indisponible ne peut disputer aucun des deux matches officiels suivants sans préjudice des sanctions qui pourraient être prises à son égard.
- 2) Toutefois, le Conseil de Ligue, de District ou les Commissions intéressées peuvent sur présentation d'une excuse reconnue valable, limiter ou supprimer les interdictions et sanctions qui précèdent.
- 3) Un joueur sélectionné par la Ligue ou le District ne peut sous aucun prétexte disputer un autre match dans les 48 Heures précédant la rencontre de sélection.
- 4) Tout club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de porter les couleurs de la Ligue ou du District est pénalisé d'une amende et le ou les Dirigeants responsables peuvent être suspendus.

L'Adjoint Technique
Michael BENARD

